

FACTURE N° 6090076
INTERVENTION PLANIFIEE 510
N/REF : 1/06/2026 50H27 C:000923 I:00655
V/REF : GB0036

SDC '12 Duperré/13 Marengo'
C/O BARRAINE IMMO BREST
20 RUE HENRY DE MONFREID
CS 43805
29238 BREST CEDEX 2

IMMEUBLE : DUPERRE/MARENGO
12, RUE DUPERRE
13, RUE MARENGO
29000 BREST

Guipavas, le 16 Septembre 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N°12 RUE DUPERRÉ/13 RUE MARENGO-GAINES COLLECTIFS ET VS
MOTIF : INTERVENTION ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme J. LE ROY

AFFICHAGE DU 05/08/2026

INTERVENTION DU 24/08/2026
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RAMONAGE DES CONDUITS COLLECTIFS
RAMONAGE DES GAINES VENTILATION
NETTOYAGE CHANTIER

1 FOIS/AN

OBSERVATIONS : 13 RUE MARENGO : FAIT

12 RUE DUPERRÉ : NON FAIT : ABSENCE DE VIGIK ET CLÉ DE CAVE FOURNIE PAR
L'AGENCE NON ADAPTÉE A LA PORTE EXTÉRIEURE

OBSERVATIONS : SB LCOMPTER Email envoyé le 16/09/26 a 08H36 Mme J. LE ROY

NOUS VOUS INFORMONS QUE LA FACTURATION DU CONTRAT EST MAINTENUE

POUR ÉVITER TOUT AUTRE DÉSAGRÉMENT, VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE NOUS
AURONS BIEN ACCES AUX INSTALLATIONS LORS DE NOTRE PROCHAINE VISITE.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ramonage Conduits Collectifs + VS	1	242,38	242,38
	TOTAL H.T.			242,38
	T.V.A. a 10,00%			24,23
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>266,61</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Guipavas, le 02 janvier 2026

Objet : Revalorisation 2026

Madame, Monsieur,

Cher client,

L'évolution de l'indice des prix à la consommation sur l'année 2025, est restée sensiblement équivalente à celle de l'année précédente.

Nos efforts et notre responsabilisation pour la maîtrise des coûts d'entretien de nos véhicules, nous permettent de compenser, en partie, l'augmentation des coûts de traitement des déchets en centre de traitement agréé, et la légitime revalorisation des salaires de nos techniciens.

De ce fait, nous vous informons de l'application d'une revalorisation tarifaire de 2.3% à compter du 1^{er} janvier 2026.

Comptant sur votre compréhension et toujours soucieux de vous apporter une prestation de qualité dans un esprit de partenariat, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

L'ensemble de notre équipe vous remercie de votre confiance et vous présente ses salutations distinguées.

Regis MOLLIE

Responsable d'agence,

ASSAINISSEMENT HYGIENE POMPAGE
KERIGOUALC'H - 29490 GUIPAVAS
Tél : 02 98 02 73 26
N° SIRET : 485 357 768 00020 - APE 900 G

Agence de Brest : Tél 02 98 02 73 26 - Kérigoualc'h – 29490 GUIPAVAS
Agence de Morlaix : Tél 02 98 79 14 90 - Langonaval – 29610 PLOUIGNEAU
secretariat@ahp-vidange.fr

Siret : 485 357 768 00020 – Code APE : 3811 Z – N°TVA intracommunautaire : FR 11 485 357 768